

# Jean-Robert ANDRÉ

Docteur en droit

Notaire

## PIECES A FOURNIR – VENTE IMMEUBLE NON BATI

### Concernant le(s) vendeur(s)

- Questionnaire d'état civil complété
- Questionnaire-vendeur complété
- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Pour les personnes mariées avec contrat : copie du contrat de mariage
- Pour les personnes pacsées : copie du contrat de PACS et du récépissé d'enregistrement
- RIB d'un compte à votre nom, sur lequel vous aurez apposé votre signature

### Concernant le(s) terrain(s) vendu(s)

- Titre(s) de propriété (acte(e) notarié(s) d'achat)
- Dernier avis de taxe foncière
- Dossier du géomètre
- Bornage
- Etude géotechnique G1 si le terrain est situé en zone d'aléa « moyen ou élevé » au regard du risque de retrait-gonflement des argiles

### VOUS N'AVEZ PAS VOTRE TITRE DE PROPRIETE ?

*Si vous n'êtes pas en possession de votre titre de propriété, l'office notarial demandera la ou les copies d'actes nécessaires auprès des services de la publicité foncière (direction générale des finances publiques). Ces copies sont facturées par l'administration 15,00 € / l'unité (ces frais constituent des débours, payables en sus des frais d'acte).*

### COMMENT ENVOYER VOS DOCUMENTS ?

- **Par courrier postal à l'adresse figurant au bas de la présente**
- **Par e-mail à l'adresse du collaborateur en charge du dossier. Pour des raisons de traitement informatique, chaque document doit faire l'objet d'un fichier séparé (1 document = 1 fichier) exclusivement au format .pdf. Les fichiers images en pièces jointes ou dans le corps des e-mails (ex. : photos envoyées depuis un téléphone portable) ne pourront pas être traités.**
- **Par dépôt dans la boîte aux lettres de l'office notarial. N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe vos coordonnées ainsi que l'identité du défunt.**